

Extrait du SNUipp-FSU des Landes.

<http://40.snuipp.fr>

Je me syndique au SNUipp-FSU 40 - nouveauté, paiement en ligne !

- SNUipp des Landes - Se syndiquer -



C'est décidé,
je me syndique !

Date de mise en ligne : vendredi 29 septembre 2017

Description :

RAPPEL : 66 % de la cotisation sera déductible des impôts sur le revenu 2017 ou reversé en crédit d'impôt.

SNUipp-FSU des Landes.

Se syndiquer pour l'année scolaire 2017-2018 par internet en étalant ses paiements.

RAPPEL : la cotisations syndicale ouvre droit à un crédit d'impôts ou à une déduction fiscale à hauteur de 66% de la cotisation !!!

NOUVEAUTE :

le paiement en ligne [ICI](#) en 1, 2, 3 ou 4 fois !!!!

A votre demande (cocher TACITE RECONDUCTION sur votre bulletin) vous pouvez choisir de reconduire votre adhésion sans avoir de démarche à faire les années suivantes.

Pour adhérer au SNUipp, il suffit d'imprimer et de compléter le bulletin.

[Pourquoi se syndiquer ?](#)

[A qui puis-je m'adresser au bureau du SNUipp-FSU des Landes .](#)